



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 octobre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 Septembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 Octobre 1997

**Secteur du Presbytère de Sainte-Pezenne - Etude immobilière et
d'aménagement confiée à la SEMIE**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Patricia LUCAS

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT est propriétaire du Presbytère de Sainte-Pezenne avec ses dépendances, sur un terrain d'environ 2300 m².

Il apparaît indispensable de valoriser ce patrimoine situé en coeur de ce quartier et réhabiliter les bâtiments avant qu'ils ne se dégradent.

Préalablement, une étude de secteur doit être conduite, en concertation avec les autorités ecclésiastiques, les riverains et les associations de quartier sur les hypothèses suivantes :

- aménagement de logements sociaux dans le Presbytère ;
- construction de logements sociaux neufs sur le terrain ou à proximité ;
- aménagement des dépendances du Presbytère à l'usage des associations ;
- proposition d'aménagement d'espaces publics sur ce site et entre le village et les bords de Sèvre ;
- examen des possibilités de mise en place de chantiers d'insertion dans ce secteur ;
- analyse des opportunités foncières à proximité et proposition d'affectation.

Compte-tenu de sa spécificité, je vous propose de confier cette étude à la SEMIE de la Ville de NIORT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- confier l'étude décrite ci-dessus à la SEMIE, moyennant une rémunération maximum de 23.000 F suivant la lettre de commande qui lui sera adressée par la Ville.

M. Bernard BELLEC, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON